fédération des finances la cgt

CGT-FINANCES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09 Tel : 02 43 83 85 15
cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

Le Mans le 03 avril 2023

Compte rendu du CDAS du 03 avril 2023

Le CDAS a été décalé d'une semaine afin qu'il se réunisse après le CNAS du 22 mars.
Au regard du contexte social, l'intersyndicale a du, à regret, boycotter ce CNAS eu égard à l'importance de l'action sociale pour tous les agents.

Présentation des orientations et objectifs nationaux de l'action sociale 2023

3 axes ont été retenus :

- politique de soutien aux agents ,
- modernisation et adaptation des prestations ,
- mise en place de la réforme de l'action sociale.

La CGT a dénoncé à de nombreuses reprises la régionalisation de l'action sociale qui vient de se mettre en place avec un délégué régional, des délégués départementaux référents sur des thématiques particulières.

Si le budget global de 111 400 000 d'euros peut paraître stable, il cache l'augmentation générale du coût de la vie et donc, au final, une non revalorisation du budget en cette époque de forte inflation ! Une volonté d'élargir les prestations d'aide à la parentalité par exemple sera à l'ordre du jour du prochain CNAS (extension du CESU 6- 12 ans jusqu'à 14 ou 17 ans). Cela semble louable, toutefois les autres revalorisations des prestations sont inexistantes ou insuffisantes.
Les Crédits d'Actions Locales régressent alors que beaucoup de postes budgétaires ont augmenté. Une réserve budgétaire de 2,5 % est est encore provisionnée, sans être jamais redistribuée aux délégations locales depuis 2020.
La CGT dénonce la faiblesse de ces crédits alors que les besoins des agents vont croissants.
Les travaux sur la gouvernance des opérateurs associatifs AGRAF EPAF ALPAF sont toujours d'actualité.

Crédits d'Actions Locales 2023

Les crédits sont budgétisés sur une base de 24 067 € avec une réserve de 600 €.

Nous sommes intervenus pour dénoncer cette réserve et ce budget trop minime pour pouvoir organiser une action sociale locale de qualité pour tous les agents, leurs enfants et les retraités.
En comparaison, le montant du budget participatif de la DDFIP 72 est de 23 000€ !!! Il devait être destiné à améliorer le cadre de vie au travail, promouvoir les démarches éco-responsables, de participer à des événements de sensibilisation aux innovations … !!! Mais n'a servi qu'à acheter des bricoles dont des pots de fleurs vides !

La CGT est inquiète de tous ces gaspillages et inquiète de la possible disparition du spectacle de Noël ou des sorties familiales !

fédération des finances la cgt

CGT-FINANCES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09 Tel : 02 43 83 85 15
cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

Le Mans le 03 avril 2023

- Vous pouvez bénéficier de consultations notariales gratuites : rapprochez vous de la délégation pour tout renseignement et inscription.
- Les consultations d'un psychologue sont possibles sur recommandations du médecin du travail ou de l'assistante sociale. Le nombre des consultations psychologiques a très fortement augmenté.
- Une cinquantaine d'agents sont inscrits à la bibliothèque sociale et au club de lecture, le fond s'enrichissant de nouvelles œuvres achetées et également données par des agents et une librairie. Notre délégué espère pouvoir organiser une rencontre avec des auteurs locaux.

Deux ateliers distincts en partenariat avec l'ATSCAF sont proposés :
- le mardi midi l'atelier « qi gong «
- le jeudi l'atelier « chorale ».

Sortie actifs
Cette année, une visite de Blois vous sera proposée : son château, son musée de la Magie et une balade sur la Loire en Toue. Elle aura lieu à l'automne, probablement le 23 septembre. Notre délégué rencontre des difficultés pour obtenir des devis des sociétés de voyage qu'il sollicite : la pénurie de chauffeurs est passée par là.

Le spectacle de Noël organisé par l Association Spectacle de Noël aura lieu le premier dimanche de décembre à la rotonde suivi d'un goûter.

Retraités
La crêpe partie organisée au profit de nos retraités a réuni une centaine de personnes le 27 janvier 2023.
La semaine non subventionnée se déroulera à la résidence EPAF de Guéthary du 7 au 14 octobre (voyage complet)

Vous pouvez vous renseigner pour l'ensemble de l'action sociale sur le site local suivant :
http://monalize.alize/gcp/pages/site/alize/lang/fr/Accueil/RessourcesHumaines/Action_sociale_/Les_intranets_depart134523/72_Sarthe50716

Retrouver toute l'information nationale des représentants CGT concernant l'action sociale sur le site : https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/

Vos représentants CGT au CDAS :

Anne-Marie THUAUDET-PLU	DDFIP72	02 43 43 58 19
Nathalie HEULINE	DDFIP72	02 43 83 82 01
Annie DUTERTRE……..	DDFIP72	02.43.83.85 41
Jean Christophe ORLANDINI-TEYSSIER	Disi Centre Ouest	

fédération des finances la cgt

CGT-FINANCES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09 Tel : 02 43 83 85 15
cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

Le Mans le 03 avril 2023

Compte rendu du CDAS du 03 avril 2023

Déclaration liminaire de la CGT FINANCES PUBLIQUES 72

Monsieur le Président,

Le 22 mars devait se tenir un Conseil National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

Au regard du contexte général, l'intersyndicale a dû à regret décider de ne pas participer à ce CNAS, eu égard à l'importance de l'action sociale, pour les agents.
Il semblait incohérent de maintenir un dialogue social comme si tout ce que traverse le pays n'était qu'un écho lointain.
Au contraire, la CGT est gravement préoccupée :
- du contenu et des effets du projet de réforme que porte le Gouvernement,
- des traces profondes que tout ceci laissera dans la société française,
- de l'avenir d'un dialogue social, au vu du peu d'espace qu'il lui a été laissé au cas d'espèce.
Vous devinerez aisément que cette profonde préoccupation a franchi un cap depuis le recours à l'article 49.3 de la constitution.

Les représentants CGT Sarthe,ont choisi de ne pas boycotter ce CDAS mais nous partageons les inquiétudes de notre instance nationale.

Nous vous rappelons que pour la CGT une action sociale qui réponde aux besoins de toutes et tous, actifs, retraités, non-titulaires doit :
>>> permettre de se loger dignement,
>>> développer le droit aux vacances,
>>> donner la possibilité d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs,
>>> favoriser une restauration collective de qualité,
>>> offrir un nombre suffisant de places en crèches.

Pour ce faire le budget d'action sociale doit être calculé sur **3% de la masse salariale des actifs et des pensions** des retraités concernant les activités sociales sportives et culturelles et de **1% concernant le logement.** La restauration étant prise en charge par l'employeur.